



ECHOS DU CONSEIL SYNDICAL

Deux points majeurs furent inscrits à l'ordre du jour de la séance régulière du Conseil syndical tenue le mercredi 19 février à laquelle assistaient 36 délégué/e/s et substituts.

1. Affiliation à la FQPPU. Une dizaine de délégués ont fait rapport sur la position adoptée par leur section respective d'où s'est dégagé un consensus très favorable à l'affiliation prochaine du SPUL à la FQPPU. Après une discussion sur les coûts d'adhésion, les modalités de fonctionnement et la position que défendra le SPUL au sein de la FQPPU, c'est à l'unanimité des voix (35 pour et 1 abstention) que le Conseil a entériné la proposition du Comité exécutif :

« que le Conseil syndical recommande à l'Assemblée générale spéciale du 26 mars 1992 l'adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université. »

2. Plan directeur 1992-1997. Le Conseil a pris connaissance de l'avis qu'a déposé son Comité des affaires académiques et institutionnelles (CAAI). Cet avis doit servir à la rédaction finale du document que le SPUL entend faire valoir en réaction au volet institutionnel du plan directeur de l'université Laval pour 1992-1997.

Un long échange s'est installé entre les délégué/e/s et les membres du CAAI. Si l'avis

du CAAI a recueilli un consensus favorable sur les principales positions qu'il met de l'avant, plusieurs suggestions ont été formulées pour accroître la portée générale et clarifier certaines formulations du texte.

Un second consensus s'est rapidement dégagé : la nécessité de diffuser la nouvelle version du document du CAAI, ainsi qu'une copie du Plan directeur, dans les meilleurs délais, à tous les membres du SPUL afin que s'engage un débat sur les orientations que s'appête à inscrire l'Université dans le volet institutionnel de son plan quinquennal 1992-1997.

Plusieurs questions soulevées pendant la discussion demeurent sans réponse. Par exemple, quelles seront les conséquences du Plan directeur sur la recherche ? La modulation des tâches est-elle envisagée à long terme (carrière) ou à court terme (charge annuelle de travail) ? À quel niveau se prendra la décision de moduler les tâches professorales ?

C'est à la très grande majorité des voix que le Conseil a adopté les propositions du Comité exécutif :

« que le Conseil syndical fasse sien le projet d'avis élaboré par le Comité des affaires académiques et institutionnelles »

« que le Conseil syndical en recommande la diffusion auprès des membres accompagné d'une copie du volet institutionnel du Plan directeur 1992-1997 »

« que les professeurs soient conviés à une démarche de réflexion de fond sur la question »

Élection

Comité d'aide aux professeures et professeurs : Pierrette Levesque (École des Sciences infirmières)

AVIS DU SPUL SUR LE PLAN DIRECTEUR 1992-1997

À sa dernière séance, le Conseil syndical a adopté un projet d'avis que lui avait soumis Christine Piette, Renée Cloutier, Michel Pigeon et Pierre-Charles Morin du Comité des affaires académiques et institutionnelles. Voici un résumé du document.

En février 1991, un document présentant le volet institutionnel du plan directeur de l'université Laval pour 1992-1997 a été soumis « pour consultation aux commissions consultatives du Conseil et aux administrateurs et administratrices de l'Université ». La version définitive de ce volet sera rédigée de septembre à décembre 1992.

Avant la rédaction de cette version finale cependant, les unités (départements, écoles non rattachées et facultés) sont invitées à planifier leur propre développement en s'inspirant de la version préliminaire déjà distribuée aux directeurs et directrices des unités. Devant le constat que ce texte comporte des lacunes majeures et énonce des orientations qui peuvent être préjudiciables à l'activité professorale, le Conseil syndical du SPUL a décidé de faire parvenir, dans un proche avenir, ses commentaires à l'ensemble des membres afin qu'un débat ouvert sur la question puisse avoir lieu.

Les commentaires du Comité se regroupent sous quatre grandes rubriques. La première constitue une appréciation d'ensemble *quant à la vision et à la méthodologie du plan directeur* soumis à la consultation; la seconde identifie *trois éléments curieusement quasi absents* du projet; en troisième lieu, l'accent est mis sur le *recrutement des étudiant/e/s*, grande priorité des

prochaines années; et la dernière rubrique traite de la *position des chercheurs et chercheuses et de la modulation des tâches*.

1. Vision et démarche du plan directeur 1992-1997.

À la lecture du document se dégagent deux éléments derrière le langage utilisé, éléments qui méritent mention car ils vont bien au-delà de la forme en orientant le contenu.

Premier élément. L'adhésion à un discours comptable fortement inspiré d'une vision industrielle de l'Université, conduit à une hiérarchisation des facultés et départements, des types de savoirs, des clientèles étudiantes, du personnel professoral recruté et des partenaires externes. Second élément. Une conception souvent dévalorisante des professeur/e/s qui les invite à « sortir du cercle fermé du dialogue avec les pairs », qui présente la répartition des tâches à la base comme une source de tensions insurmontables sans l'intervention serrée des administrateurs et administratrices qui devront s'attaquer *en priorité* dans les années à venir à la gestion de la carrière des professeur/e/s.

Il y a plus. Le processus de planification a été organisé du haut vers le bas et le contenu revêt très souvent un caractère très impressionniste. On constate une absence quasi totale d'évaluation du plan antérieur; l'analyse des exigences de l'environnement interne se réduit au constat du vieillissement des ressources humaines et matérielles; la définition d'objectifs généraux est extrêmement évasive et se limite presque à résumer la mission générale de l'Université.

2. Trois grands absents

Les objectifs que le document de consultation identifie sont muets quant à la condition féminine et l'égalité de l'emploi, la valorisation de la langue française et l'urgence de réformer en profondeur la formation du 1er cycle. L'Université s'est impliquée de façon importante dans ces trois dossiers dans le passé. Elle semble maintenant vouloir les abandonner avant de les avoir menés à terme.

3. Politique de recrutement des étudiant/e/s.

La démocratisation de l'enseignement supérieur et l'ouverture de l'Université à de nouvelles clientèles constituent des objectifs que les professeur/e/s partagent à la condition toutefois qu'il demeure possible d'assurer la qualité de la formation. À 36 000 de population étudiante sur un campus conçu pour 20 000, la question se pose. Une politique de recrutement des étudiant/e/s doit reposer sur des orientations précises et sur l'analyse de l'impact de ce recrutement à de multiples égards.

4. La position des chercheurs et chercheuses et la modulation des tâches.

Le plan directeur adopte d'emblée la vision de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la science. La recherche (subventionnée) sera faite par les équipes les plus « performantes ». Elle sera surtout faite en collaboration avec l'industrie. Partout dans le texte, il est question de choix, de priorités et de cibles qui, selon toute vraisemblance, seront établis en fonction d'une rentabilité à court terme. Le recrutement des professeur/e/s et des étudiant/e/s ainsi que le renouvellement des équipements seront faits en fonction de ces priorités. Bien qu'il soit normal que l'université appuie financièrement les équipes les plus performantes, il apparaît aberrant qu'il n'y ait plus support financier pour appuyer ses bons chercheurs et bonnes chercheuses qui, dans tous les secteurs, font de la recherche *fondamentale et libre* qui est, dans tous les sens, très rentable à long terme.

La volonté exprimée dans le document de consultation, de renforcer la position des chercheurs, se traduit par l'objectif clairement énoncé d'arriver rapidement à une *modulation des tâches professorales*. Nous ne sommes pas opposés à la modulation des tâches, mais il faut à *tout prix* éviter de créer des catégories de professeur/e/s, catégories risquant d'amener la hiérarchisation des tâches universitaires. Pour éviter le dérapage, la modulation des tâches devrait être balisée, par exemple dans le plan des unités et dans la convention collective, et surtout demeurer gérée par les unités qui verront à faire collectivement le partage des tâches.

Bref, précisions et débats s'imposent, mais on voit mal dans quel forum les professeur/e/s pourront s'exprimer en tant que tel/le/s. Plus d'une centaine de représentants et représentantes de la société ont été invité/e/s par le Conseil d'administration de l'Université à faire leurs commentaires lors du colloque tenu à cette fin le 26 février 1992. Cette initiative est heureuse, mais n'aurait-il pas été intéressant pour le Conseil d'administration de recevoir aussi la perception du corps professoral en tant que tel ?

GRÈVE DU SPPUS À SHERBROOKE

Depuis le 10 mars 1992, nos collègues du SPPUS sont en grève.

Trois points majeurs font l'objet du litige.

- 1) Une participation réelle des professeures et professeurs à la gestion académique de l'Université, par la mise sur pied d'une assemblée consultative, largement représentative du corps professoral, où seraient discutés, notamment, les critères d'embauche, les critères d'accession aux rangs professoraux, les modifications aux structures départementales, etc. Cette assemblée serait aussi appelée à régler différents litiges, par le biais de comités permanents.
- 2) L'amélioration du processus de planification de l'emploi, notamment par l'ouverture garantie d'un certain nombre de postes réguliers chaque année.
- 3) L'amélioration de l'échelle salariale (principalement en début de carrière) afin de la rendre compétitive avec celle des autres universités québécoises.

Le Comité exécutif du SPUL a manifesté son appui.

SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

LE JEUDI 26 MARS 1992

À 16H00

À L'AMPHITHÉÂTRE GINGRAS (0105)

PAVILLON VANDRY (MÉDECINE)

ORDRE DU JOUR

0. Constatation du quorum;
1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Proposition d'affiliation à la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU)

« le Conseil syndical recommande à l'Assemblée générale spéciale du 26 mars 1992 l'adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université » (réunion du 19 février 1992).
3. Divers

Veillez apporter votre carte de membre pour identification.

Un 5 à 7 suivra la réunion.

